

Participation du Département aux frais de garantie bancaire

**La Manche soutient les éleveurs
rencontrant des difficultés
économiques conjoncturelles**



Conseil départemental de la Manche

Direction des nouvelles ruralités
50 050 Saint-Lô cedex

Tél. 02.33.05.97.79
E.mail. agriculture@manche.fr

www.manche.fr

Nature de l'aide

Ce soutien est mobilisable lors d'un recours aux prêts bancaires court ou moyen terme par un exploitant agricole rencontrant des difficultés économiques conjoncturelles.

Le Département prend en charge 80 % des frais de garantie d'emprunt. Cette aide pourra être sollicitée sur les frais engagés sur une hypothèque sur les immeubles, sur un warrant sur les animaux ou autres...

Bénéficiaires

Les exploitants agricoles à titre principal ayant leur siège social dans la Manche, contraints de restructurer leur encours bancaire.

Démarches

- 1) Je contacte le Conseil départemental par téléphone ou par email
- 2) Je récupère le courrier type « demande d'aide »
- 3) Je fournis les pièces demandées :
 - le courrier de demande d'aide
 - l'extrait Kbis
 - un relevé d'identité bancaire
 - un devis des frais de garantie bancaire
 - une analyse financière du banquier ou comptable
- 4) Je retourne le dossier complet au conseil départemental par e-mail ou courrier
- 5) Après l'étude de mon dossier par la commission permanente (de façon anonyme), je reçois une notification de décision avec le montant de l'aide qui m'est octroyée